

# OBSERVATOIRE DU 'HORS NORMES'

**Dépasser les freins réglementaires et normatifs**

*Outils et retours d'expérience pour le bâtiment durable*

L'observatoire du "hors normes" propose des ressources en lien avec les pratiques innovantes pour le bâtiment durable.

Il référence et présente des retours d'expériences de projets ou de recherches qui vont "au delà de la norme" et participent à la faire progresser. Il tend à partager des outils pour dépasser des freins réglementaires ou normatifs, et ainsi contribuer à développer les techniques vertueuses d'un point de vue environnemental, qui sont aujourd'hui contraintes par le système réglementaire et assurantiel du bâtiment.

## NOMENCLATURE DES FICHES

**Nature de la fiche**

F0 - Cadre et notions

F1 - Stratégies de conception

F2 - Evaluations techniques

F3 - Recherche et développement

**F1-01**

**fév. 2026**

**N° de la fiche**

**Mois et année de publication de la fiche**

## CONTEXTE ET DÉFINITIONS



## Règlementation :

C'est un ensemble de textes juridiques établis par les autorités publiques. Elle est **obligatoire**, tout le monde doit s'y conformer sous peine de sanctions.

Dans le bâtiment, la réglementation inclut par exemple **le Code de la construction et de l'habitation, les règles d'urbanisme, la réglementation environnementale (RE2020, RT2012...), la réglementation incendie, acoustique ou celle relative à l'accessibilité.**



## Normes :

Ce sont des documents techniques de référence qui fournissent des spécifications, des méthodes, ou des critères concernant les matériaux, les produits ou les processus. Les normes sont élaborées par des organismes agréés comme l'AFNOR ou le BNTEC.

Elles sont **le plus souvent d'application volontaire (non obligatoire)**, sauf si elles sont citées dans une réglementation (seulement 3 % des normes).



Parmi elles, les **NF DTU** ("Normes Française Document Technique Unifié") précisent les conditions techniques de bonne exécution des ouvrages. Ils sont élaborés par des professionnels du secteur et font l'objet d'une validation par l'organisme de normalisation français, l'AFNOR. Il existe plus de 120 DTU, répartis dans 23 corps d'état.



## Techniques courantes ou non courantes ?

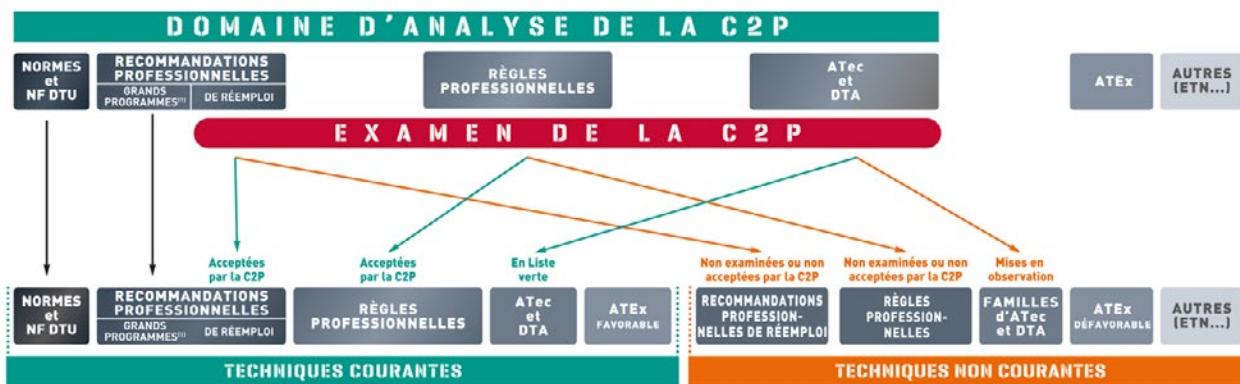
C'est une classification proposée par la C2P (Commission Prévention Produits) de l'AQC (Agence Qualité Construction). Les techniques courantes incluent les DTU, les règles professionnelles, mais aussi les Avis techniques ou les ATEx. Les techniques non courantes sont celles considérées comme "innovantes", qui ne bénéficient pas encore d'un retour d'expérience suffisant. Cette classification sert de base aux assurances et aux contrôleurs techniques. Elle peut générer une différence au niveau de l'assurabilité des travaux.



## Assurance responsabilité décennale

Elle est rendue obligatoire pour les entreprises et les maîtres d'œuvre, par la loi Spinetta de 1978, qui a créé un régime de responsabilité partagée dans le bâtiment. Elle complète l'assurance dommage ouvrage, obligatoire pour le maître d'ouvrage.

La couverture en garantie décennale est souvent conditionnée par l'emploi des techniques courantes. Pour réduire au maximum la prise de risque liée aux modes constructifs, les assureurs préfèrent généralement se baser sur des techniques disposant d'un référentiel connu. Employer d'autres techniques est possible mais peut nécessiter des dérogations d'assurance (et des surprimes possibles), et une étude au cas par cas.



# CONTOURNER LE CADRE SANS ENFREINDRE

« Il est important de **ne pas confondre le normatif et le réglementaire**. Le normatif correspond à un document sur lequel des sachants se sont entendus sur un sujet technique précis, ce qui n'en fait pas pour autant un document réglementaire. La réglementation n'impose pas de rester dans les normes. **Il est possible de sortir du cadre, mais à condition de prouver**

**qu'on peut satisfaire les exigences techniques.**

C'est le rôle du contrôleur technique de s'assurer que les exigences sont satisfaites et que le risque est prévenu. Et c'est le rôle du monde assurantiel de couvrir l'utilisation d'une technique non courante. »

Laurent Dandres,

Référent national biosourcé chez APAVE



Ces cadres réglementaire et normatif visent à apporter une garantie en matière de sécurité des personnes et à réduire différents types de risques : incendie, solidité, risque sismique, étanchéité à l'air, étanchéité à l'eau, accessibilité, confort thermique, confort acoustique...

Ils peuvent constituer un frein à l'innovation et au développement de techniques vertueuses considérées comme non courantes. En les connaissant bien, il est néanmoins possible de jouer avec de différentes manières pour permettre l'expérimentation. Plusieurs stratégies s'offrent ensuite aux concepteurs :

- **1. Les stratégies de conception**
- **2. Les évaluations techniques**
- **3. La recherche et développement**



### 1. Les stratégies de conception (Fiches F1)

Premièrement, il est plus facile de mettre en œuvre des techniques non courantes lorsqu'elles ne doivent répondre à aucune exigence réglementaire (stabilité, résistance au feu, résistance

thermique...). Il convient donc parfois de **concevoir le projet de façon à ce que le système expérimental sorte du champ réglementaire** et soit considéré comme "hors mission" par le bureau de contrôle. On évitera également des contraintes en limitant la hauteur du bâtiment à moins de 8m, ou en évitant de mélanger les locaux à sommeil avec des locaux de travail, ERP etc...

Ensuite, pour éviter certaines exigences réglementaires, il est parfois possible d'adapter le projet et de le justifier d'une manière spécifique au bureau de contrôle et à l'assureur, **en se basant sur une analyse de risque**.

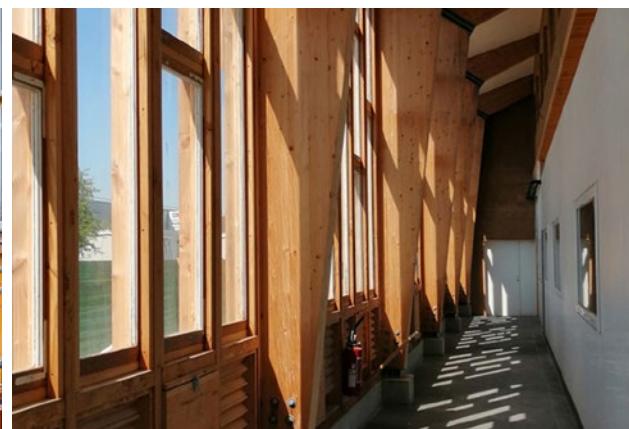


Exemple de stratégie de conception :

Dans le projet de La Ferme des Possibles à Stains (Archipel Zéro architecte), une façade vitrée a été réalisée en menuiseries de réemploi.

Sans pouvoir justifier son étanchéité à l'air et sa résistance thermique, elle a été considérée comme une façade secondaire, qui protégeait uniquement un espace tampon non chauffé, sans risque d'impropriété à destination. L'isolation thermique et l'étanchéité à l'air est assurée par une deuxième façade intérieure.

© Archipel Zéro





### 2. Les évaluations techniques (Fiches F2)

Pour tenter de faire **passer une technique de non courante à courante**, il est possible de faire réaliser une **appréciation technique expérimentale (ATEx)**.

L'ATEx est une démarche volontaire qui consiste en une évaluation technique sur toute technique ou procédé de construction innovant, qui nécessite une expérimentation avant une éventuelle évaluation pour l'obtention d'un ATec (Avis technique).

Il existe plusieurs types d'ATEx :

- **ATEx de cas A** vise un produit ou procédé innovant pour une durée limitée et éventuellement pour un nombre de chantiers ou un volume cumulé déterminé.
- **ATEx de cas B** concerne un projet de réalisation identifié, c'est-à-dire l'application d'une technique constructive innovante sur un chantier précis à réaliser.
- **ATEx de cas C** s'applique à une nouvelle réalisation expérimentale d'une ou plusieurs techniques ayant préalablement fait l'objet d'une ATEx de cas B à caractère favorable.

Il est généralement porté par l'entreprise. Il constitue un coût important (jusqu'à 40 000 €) qui peut être amorti en reproduisant la technique sur d'autres chantiers. Il a une durée de validité de 2 à 3 ans.

En dehors de l'ATEx, pour l'évaluation du risque incendie, il est parfois possible de faire réaliser **un essai feu** dans le cadre du



projet, par un laboratoire agréé.

Enfin, lorsque l'essai feu est impossible, on peut faire réaliser un **avis de chantier**. C'est une appréciation d'un laboratoire agréé extérieur qui s'appuie sur l'analyse d'un dossier technique fourni par l'équipe de conception. Ces avis, bien qu'ils soient valables uniquement pour un chantier, peuvent **servir de base de discussion avec des contrôleurs techniques pour de futurs chantiers**.



### 3. La recherche et développement (F3)

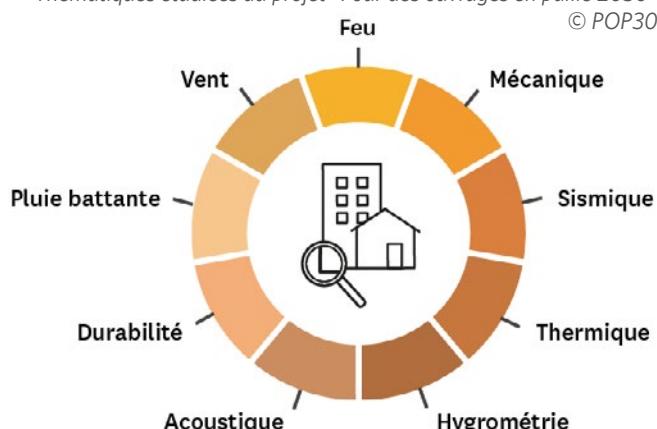
En parallèle des expérimentations qui peuvent être menées à l'échelle d'un ou plusieurs projets, certaines avancées réglementaires s'opèrent à l'échelle d'une filière, via des programmes de recherche et développement. Les laboratoires, universités, centres techniques ou associations interprofessionnelles contribuent à ces démarches qui **permettront à terme de faire entrer ces techniques aujourd'hui expérimentales dans les Techniques Courantes**.

Exemples :

- Le projet "Le Cèdre de l'Atlas, de la graine aux produits finis" a permis la caractérisation du Cèdre en bois massif de structure. (cf fiche F3.01)
- Le "PN Terre" porte différents programmes de recherche autour de l'évaluation technique des ouvrages en terre crue.
- Le projet "POP30" vise à rendre plus accessible l'usage de différents types de paille et différentes techniques comme l'ITE paille (cf fiche F2.01)

Thématiques étudiées du projet "Pour des ouvrages en paille 2030"

© POP30



## RESSOURCES ET BIBLIOGRAPHIE



Guide technique des matériaux biosourcés et géosourcés à l'usage des acteurs de la construction - Le regard du contrôleur technique - Apave et EnvirobatBDM - Février 2022



Etude assurabilité et réglementations pour l'utilisation des éco-matériaux locaux, Projet LEADER « Lei Ressorsas d'Aqui », Provence Verte Verdon et PNR Sainte-Baume - 2023

Bien utiliser les textes de référence - Plaquette Agence Qualité Construction



Liste des ATEx et ATec en vigueur, Base de donnée du CSTB, cstb.fr



"Pour une pratique indisciplinaire... place aux techniques non courantes !" - Webinaire Frédéric Denise - SCOP Les deux rives - 12 novembre 2025

"Cadre légal, réglementaire et normatif de la construction" - Luc Floissac (à partir de 07:00) - Luma Eco Days 2024

Série de vidéos "Matériaux biosourcés et géosourcés" - Chaine youtube EnvirobatBDM TV

"L'assurabilité des nouveaux modes constructifs" - Webinaire Batylab, Agence Qualité Construction et la SMA BTP - 02 mars 2023



## PARTICIPEZ À L'OBSERVATOIRE !

*Vous avez un projet qui a mis en oeuvre une ou plusieurs techniques non courantes ?*

*Une suggestion de thématique ou technique à investiguer et documenter ?*

*Une ressource en lien à mettre en avant ?*

Contribuez via notre formulaire ou écrivez nous à [hhofte@envirobatbdm.eu](mailto:hhofte@envirobatbdm.eu)

